



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

RAPPORT N°19/02/26-10

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET «MADAME VIRGINIE PERBAL» POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS, DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (P.R.E)

Le Projet de Réussite Educative souhaite mettre en place des actions en partenariat avec Madame PERBAL Virginie en qualité de Sophrologue et coach en parentalité.

Cette action, en direction des parents dont les enfants sont entrés en parcours, s'inscrit dans l'accompagnement individualisé mis en place par le DRE. Il s'agit d'animer des ateliers avec pour objectifs d'apporter aux parents un espace d'échange et de réflexion, des nouveaux outils et techniques pour renforcer le lien parent/enfant. Les ateliers permettent de constituer un socle de connaissance visant à réfléchir aux pratiques éducatives et à se saisir des clés proposées pour le quotidien tout en travaillant les problématiques intrafamiliales.

En effet, le PRE s'inscrit dans une approche globale où l'enfant et sa famille s'engagent dans un parcours sécurisé et individualisé. Souvent, les problématiques rencontrées par les familles sont un facteur anxiogène et ne leur permettent pas de prendre de la distance. Aussi, ces ateliers permettent de favoriser la confiance en eux et de disposer de temps d'échange et de réflexions autour des besoins de l'enfant et des pratiques éducatives.

Les ateliers se dérouleront en semi-collectif avec pour objectifs de

- Constituer un socle de connaissance visant à réfléchir aux pratiques éducatives et à se saisir des clés proposées pour le quotidien
- Travailler les problématiques intrafamiliales
- Sortir de l'isolement
- Réinvestir sa posture parentale
- Projeter un avenir en fonction de leurs besoins et de leurs compétences
- Donner un objectif clair et précis pour mieux accompagner la famille
- Prendre soin de soi pour mieux prendre soin de son enfant

Ces ateliers sont proposés pour l'année 2026, au nombre de 12 ateliers de 2H destinés à un groupe de 8 participants maximum en direction des parents. 2H dédiées à la présentation des ateliers aux parents et 2H de bilan pour un montant de 90€ TTC de l'heure soit un coût total de 2 520€ TTC.

En conséquence, je demande au Conseil :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre le CCAS et Madame PERBAL Virginie, concernant la mise en place de ces interventions,
- **DE M'AUTORISER** à signer ce document ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale, dans chacun des chapitres, articles et fonctions concernés.



Stephen HERVE
Président du Centre Communal d'Action Sociale